

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Blue Ribbon Income Fund	28 novembre 2012	Ontario
Emera Incorporated	30 novembre 2012	Nouvelle-Écosse
Enbridge Income Fund	30 novembre 2012	Alberta
Fairfax Financial Holdings Limited	4 décembre 2012	Ontario
Fonds commun de croissance de dividendes Empire Vie	4 décembre 2012	Ontario
Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie		
Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie		
Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie		
Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie		
Fonds de placement immobilier Crombie	30 novembre 2012	Nouvelle-Écosse
Toronto Hydro Corporation	4 décembre 2012	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Innergex énergie renouvelable inc.	4 décembre 2012	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
CanBanc 8 Income Corp.	27 novembre 2012	Ontario
Detour Gold Corporation	3 décembre 2012	Ontario
Fiducie de placement immobilier internationale Dundee	30 novembre 2012	Ontario
First National Mortgage Investment Fund	30 novembre 2012	Ontario
FN Mortgage Investment Trust	30 novembre 2012	Ontario
Fonds canadien Avantage 50 actions privilégiées	29 novembre 2012	Ontario
Fonds de gestion de l'encaisse Mackenzie Sentinelle	30 novembre 2012	Ontario
Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme		
Fonds de revenu à court terme Mackenzie Sentinelle		
Portefeuille revenu fixe Symétrie (auparavant, <i>Fonds enregistré revenu fixe Symétrie</i> )		
Catégorie Portefeuille revenu fixe Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Symétrie Revenu</i> )		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<i>fixe)</i>		
Fonds d'obligations Mackenzie Sentinelle		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Sentinelle		
Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle (auparavant, <i>Fonds enregistré de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle</i> )		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu stratégique		
Catégorie Mackenzie Saxon Équilibré		
Portefeuille revenu prudent Symétrie (auparavant, <i>Fonds Portefeuille enregistré ultra prudent Symétrie Un</i> )		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Portefeuille ultra prudent Symétrie Un</i> )		
Portefeuille prudent Symétrie (auparavant, <i>Fonds Portefeuille enregistré prudent Symétrie Un</i> )		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Portefeuille prudent Symétrie Un</i> )		
Portefeuille équilibré Symétrie (auparavant, <i>Fonds Portefeuille enregistré équilibré Symétrie Un</i> )		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie Un</i> )		
Portefeuille croissance modérée Symétrie (auparavant, <i>Fonds Portefeuille enregistré croissance modérée Symétrie Un</i> )		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie Un</i> )		
Portefeuille croissance Symétrie (auparavant, <i>Fonds Portefeuille enregistré croissance Symétrie Un</i> )		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Portefeuille croissance Symétrie Un</i> )		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance		
Catégorie Mackenzie Maxxum Actions entièrement canadiennes		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie (auparavant, <i>Catégorie Symétrie Actions</i> )		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance mondiale		
Catégorie Mackenzie Saxon Revenu de dividendes		
Catégorie Mackenzie Saxon Actions		
Catégorie Mackenzie Saxon Sociétés à petite capitalisation		
Catégorie Mackenzie Fondateurs d'actions mondiales		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill		
Inter Pipeline Fund	30 novembre 2012	Alberta
Potash Ridge Corporation	28 novembre 2012	Ontario
Top 20 Europe Dividend Trust	29 novembre 2012	Ontario
Trez Capital Senior Mortgage Investment Corporation	27 novembre 2012	Ontario
TTE Trust	29 novembre 2012	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne

en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de rendement stratégique Extra O'Leary (parts de séries A, F, Fondateur, H, I, M et X)	4 décembre 2012	Québec
Fonds mondial d'occasions de rendement O'Leary (parts de séries A, F, H, I, M et X)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Fonds dividende plus canadien Landry Morin (parts de catégories B et G)	29 novembre 2012	Québec
Fonds momentum canadien Landry Morin	29 novembre 2012	Québec
Fonds momentum américain Landry Morin		
Fonds momentum mondial Landry Morin (parts de catégories B et G)		
Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI® PowerShares	4 décembre 2012	Ontario
Fonds fondamentaux mondial+ FTSE RAFI® PowerShares		
Catégorie obligations canadiennes Trimark	30 novembre 2012	Ontario
Catégorie rendement diversifié Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Catégorie de dividendes canadienne plus Trimark		
Catégorie petites sociétés mondiales Trimark		
Catégorie destinée mondiale Trimark		
Catégorie mondiale d'analyse fondamentale Trimark		
Catégorie internationale des sociétés Trimark		
Catégorie actions canadiennes de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
croissance Invesco		
Catégorie actions canadiennes sélect Invesco		
Catégorie croissance internationale Invesco		
Portefeuille de revenu diversifié tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de revenu diversifié tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu équilibré tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de revenu équilibré tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance équilibré tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de croissance équilibré tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de croissance tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance maximum tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de croissance maximum tacticiel Invesco		
Catégorie portefeuille de rendement en capital stratégique tacticiel Invesco		
Portefeuille de rendement stratégique tacticiel Invesco		
Portefeuille tacticiel 2023 Invesco		
Portefeuille tacticiel 2028 Invesco		
Portefeuille tacticiel 2033 Invesco		
Portefeuille tacticiel 2038 Invesco		
Fiducie de lingots de platine et de palladium matériels Sprott	30 novembre 2012	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	28 novembre 2012	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	3 décembre 2012	21 octobre 2011
Enbridge Inc.	28 novembre 2012	10 mai 2012
Enbridge Income Fund	23 novembre 2012	17 février 2012
Fiducie de placement immobilier industriel Dundee	30 novembre 2012	26 novembre 2012
Fiducie de placement immobilier industriel Dundee	30 novembre 2012	26 novembre 2012
Fonds de placement immobilier Cominar	29 novembre 2012	29 mai 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

##### Orbite Aluminae Inc.

Vu la demande présentée par Orbité Aluminae Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 octobre 2012 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 42 500 000 actions de catégorie « A » et d'options de rémunération visant un maximum de 2 550 000 actions de catégorie « A », le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.



Fait à Montréal, le 22 octobre 2012.

(s) *Patrick Théorêt*  
 Patrick Théorêt  
 Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1968017

Décision n°: 2012-FS-0194

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC	Dispense invoquée (Règlement 45-106)
-------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Arianne Ressources Inc.	2012-09-10	1 100 000 d'actions ordinaires	1 012 000 \$	27	1	2.3 / 2.5
Banque de Montréal	2012-10-22	Billets de séries 174	9 938 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-10-23	Billets de séries 175	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-10-25	Billets de séries 176	9 942 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-10-29	Billets de séries 178	10 004 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-11-01	Billets de séries 180	9 973 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-19	91 000 titres de séries 1F	9 100 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-26	20 000 titres de séries 61	1 998 000 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-29	20 000 titres de séries 62	2 000 800 \$	0	1	2.3
Belcher Pièces de Machinerie Inc.	2012-09-05	1 000 100 d'actions ordinaires	1 030 080 \$	1	0	2.5
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2012-10-31	17 419 245 d'actions ordinaires	131 680 434 \$	5	14	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2012-10-25	272 675 actions ordinaires	31 358 \$	11	0	2.14
Oceanic Iron Ore Corp.	2012-10-10	21 875 000 d'action ordinaires	3 500 000 \$	1	16	2.3
OmniArch Capital Corporation	2012-10-11 2012-10-12 2012-10-15 au 2012-10-19	Obligations de catégorie A, B et C	2 599 776 \$	5	58	2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Opsens Inc.	2012-11-19	Déventures	1 992 800 \$	0	1	2.10
Realogy Holdings Corp.	2012-10-16	311 000 actions ordinaires	8 274 404 \$	1	3	2.3
Ressources Minières Vanstar Inc.	2012-11-01	22 unités	22 000 \$	1	0	2.5
Ressources Robex Inc.	2012-10-30	80 000 000 d'unités	8 000 000 \$	0	5	2.10
Sabine Pass LNG, L.P	2012-10-16	Billets	3 465 000 \$	1	1	2.3
SecureCare Investments Inc.	2012-10-01 et 2012-10-05	320 obligations à taux fixe, séries A, 218 obligations à taux fixe, séries B et 20 obligations à taux fixe, séries D	558 000 \$	8	8	2.9
SecureCare Investments Inc.	2012-10-15 et 2012-10-22	41 obligations de série A et 134 829 de série B	175 829 \$	2	9	2.9
SecureCare Investments Inc.	2012-10-29 et 2012-11-05	600 obligations de série A, 171 de série B, 8 de série C et 33 de série D	812 000 \$	4	18	2.3 / 2.9
Shopmedia Inc.	2012-09-27	10 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.9
Thrasos Innovation Inc.	2012-10-02	152 173 913 d'actions privilégiées de catégorie C	34 401 500 \$	2	7	2.3
Trez Capital Limited	2012-08-29 et	Part d'un placement	1 101 674 \$	1	1	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Partnership	2012-08-30	hypothécaire syndiqué				
UBS AG, Jersey Branch	2012-09-24 au 2012-09-28	Certificats	4 263 532 \$	8	7	2.3
Vodafone Group Public Limited Company	2012-09-26	Billets	1 594 383 \$	1	0	2.3
Walton NC Concord LP	2012-10-04	62 896 parts de société en commandite	618 897 \$	1	3	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Northwest International Healthcare Properties Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Northwest International Healthcare Properties Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 novembre 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires consolidés non audités de l'émetteur ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2012 (les « documents visés ») qui seront réputés intégrés par renvoi dans le

prospectus simplifié provisoire que l'émetteur a déposé le 23 novembre 2012, et pour lequel l'émetteur entend déposer une version modifiée le ou vers le 30 novembre 2012 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 29 novembre 2012.

Benoit Dionne  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0221

### **Orbite Aluminae inc.**

Vu la demande présentée par Orbite Aluminae inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 novembre 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport technique de l'émetteur établi et déposé conformément à l'annexe 43-101A1 – *Rapport technique du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, daté du 30 mai 2012 et intitulé « *Preliminary Economic Assessment on Orbite Aluminae Inc. Metallurgical Grade Alumina Project, Quebec, Canada* » (le « document visé ») qui sera intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 26 novembre 2012 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 novembre 2012.

Benoit Dionne  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0215

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».